

LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS DE RIVIÈRE-ROUGE

Considérant la présence de myriophylle à épi dans le lac Tibériade, et attendu que la propagation des plantes et organismes nuisibles s'effectue notamment par les fragments accrochés aux embarcations et accessoires qui sont déplacés d'un plan d'eau à un autre.

La Ville a décidé de mettre en place le *Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires*, afin d'en limiter la propagation.

Ce règlement s'applique à tous les plans d'eau situés sur le territoire de la Ville et oblige tout utilisateur d'embarcation, avant la mise à l'eau de celle-ci dans un plan d'eau, à laver son embarcation et ses accessoires (le moteur, la remorque, le vivier, la puise, le ballast, etc.) s'il y a lieu, dans un poste de lavage et être en possession d'un certificat de lavage valide.

Pour obtenir un certificat de lavage, tout utilisateur d'embarcation doit laver son embarcation dans un poste de lavage reconnu par la Ville. Il doit être émis avec la mention de la date où celle-ci a été lavée et le lieu. Le numéro de plaque de la remorque ou si non existant le numéro de plaque du véhicule transporteur doit être inscrit à la main au dos du certificat.

Tout utilisateur d'embarcation doit laver son embarcation et ses accessoires à la sortie d'un lac affecté par le myriophylle à épi ou autres plantes envahissantes dans une station de lavage reconnue par la Ville.

Le fait de mettre à l'eau ou de permettre la mise à l'eau d'une embarcation et/ou d'accessoires, sans préalablement avoir procédé au lavage à une station de lavage et avoir obtenu un certificat de lavage valide, est prohibé.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le règlement complet sur le site Web de la ville www.riviere-rouge.ca / Réglementation et permis / Myriophylle à épis

LAC AFFECTÉ

Actuellement, le myriophylle à épi est présent dans le lac Tibériade (secteur Sainte-Véronique). Cependant, il ne faut pas baisser sa garde, puisque plusieurs lacs de Rivière-Rouge sont peu profonds et leurs bassins versants sont relativement habités, ce qui rend les lacs plus sensibles à un envahissement.

Plusieurs lacs au sud et au nord de la Ville (environ 40) sont déjà affectés par le myriophylle à épi. Présentement, il n'y a pas de solution miracle. La seule façon de le contrôler est par la détection précoce du myriophylle.



Exemple de quelques lacs et cours d'eau où la présence du myriophylle à épi a été confirmée : Lac Chapleau, Lac Labelle, Lac des Écorces, Lac Duhamel, Lac Maskinongé, Lac Mercier, Lac des Mauves et autres.

Pour en apprendre davantage, vous pouvez consulter les liens suivants :

1. CRE Laurentides, Les plantes exotiques envahissantes, le Myriophylle en épis, petit guide pour ne pas être envahi;
2. [Espèces exotiques envahissantes – Myriophylle à épis](#).

Source : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

Service d'urbanisme et d'environnement

259, rue L'Annonciation Sud
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
Téléphone : 819 275-3202
Télécopieur : 819 275-1318
Courriel : urbanisme@riviere-rouge.ca
Site Web : www.riviere-rouge.ca
Ce dépliant est remis à titre informatif –2019



Ville de
Rivière-Rouge

LE MYRIOPHYLLE À ÉPI (*Myriophyllum spicatum*)



**SERVICE D'URBANISME
ET D'ENVIRONNEMENT**

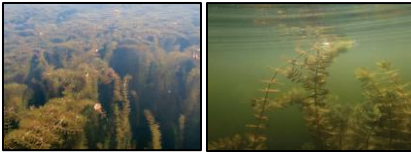
Personne-ressource :

M. Jean-Charles Clément, officier en environnement
819 275-3202 poste 425
officier.environnement@riviere-rouge.ca

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Myriophylle à épi

Le **myriophylle à épi** (*Myriophyllum spicatum*) est une plante aquatique envahissante originaire de l'Europe, de l'Asie et du nord de l'Afrique. Il pousse sous l'eau et produit des épis de fleurs émergents. Il peut former des herbiers denses à des profondeurs variant de 1 à 10 mètres. Ses tiges atteignent la surface quand il pousse à moins de cinq mètres de profondeur. Il forme alors une canopée dense à la surface de l'eau.



Le myriophylle est présent au Québec depuis au moins 1927. Les lests des navires, puis les aquariophiles et les amateurs de jardins d'eau, sont probablement responsables de son introduction. La navigation de plaisance et les activités récréatives le propagent facilement. Sa répartition exhaustive est inconnue, mais on sait qu'il est présent dans [près de 110 plans d'eau](#).

Les stolons, les racines et les pousses basses de la plante persistent tout l'hiver et sa croissance débute au printemps quand la température de l'eau atteint 15°C. La croissance du myriophylle à épi est rapide et hâtive, ce qui l'avantage par rapport aux plantes indigènes.

UNE MENACE RÉELLE POUR LES LACS

Cette plante submergée ou émergente enracinée au substrat peut pousser jusqu'à des profondeurs de 10 mètres et former des herbiers denses. Il existe six (6) espèces de myriophylles indigènes. Pour les différencier de l'espèce exotique, s'il y a plus de quinze (15) paires de folioles par feuilles, il s'agit fort probablement du myriophylle à épi. De plus, les tiges sont abondamment ramifiées et près de la surface.

Afin de bien la différencier des autres espèces indigènes, vous pouvez consulter la [fiche sur le myriophylle](#) élaborée par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

LA DÉTECTION

La détection précoce des colonies de myriophylle à épi permet d'intervenir rapidement et efficacement. Cela réduit les coûts et les efforts de contrôle nécessaires pour limiter sa propagation, voire pour l'éliminer. Signalez la présence du myriophylle à épi ou de toute autre plante aquatique envahissante à votre Service d'urbanisme et d'environnement.

Attention! Il est possible de confondre le myriophylle à épi avec de nombreuses espèces, dont six (6) myriophylles indigènes.

Les principaux critères à retenir sont :

1. Chaque feuille est espacée de plus ou moins 1 centimètre et porte de 12 à 24 paires de folioles :

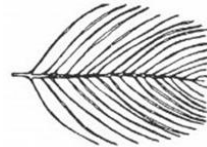


myriophylle à épi
(plus de 12 segments)



myriophylle indigène
(moins de 11 segments)

2. L'extrémité tronquée des feuilles forme une ligne droite;



3. Les feuilles sont flasques quand les tiges sont hors de l'eau, semblables à des plumeaux mouillés.



LES MOYENS POUR LA CONTRÔLER

Le déracinage des plants de myriophylle doit être strictement réalisé par des plongeurs professionnels. (**Il ne faut surtout pas essayer d'arracher la plante car, la fragmentation de la plante contribue à étendre son emprise dans le lacs plutôt que de l'éradiquer**). Cette méthode peut être efficace sur de petites zones et doit être répétée durant plusieurs années. Elle représente des coûts relativement élevés.

PROPAGATION DE LA PLANTE



Plusieurs qualifient le myriophylle à épi de « plante zombie » puisque son mode de propagation le rend extrêmement envahissant. Ce macrophyte se reproduit par bouture, c'est-à-dire qu'un seul petit fragment peut suffire à générer un nouveau spécimen.

Le myriophylle à épi se propage rapidement quand les moteurs des embarcations ou les usagers des cours d'eau fragmentent ses tiges. Un élagage naturel favorise aussi sa multiplication. Le courant, les embarcations, les remorques, le matériel et les animaux transportent ensuite les fragments de tiges.

De cette manière, en seulement quelques années, cette plante peut former d'immenses herbiers très denses, compromettant la biodiversité du lac, tant au niveau de la flore, en étouffant les autres espèces de plantes aquatiques, qu'au niveau de la faune en envahissant les habitats des poissons et de certains invertébrés.

De plus, ces grands herbiers peuvent nuire de manière esthétique aux plans d'eau (mauvaises odeurs dues à la décomposition des plants morts, herbiers denses de couleur brune, etc.), ainsi qu'aux activités récréotouristiques (obstacle pour la baignade et la navigation).

À chaque utilisation son inspection!

